

Les marchés publics

La plateforme des marchés regroupe l'ensemble des appels à la concurrence de la Ville de Villeparisis.



Les entreprises peuvent y télécharger les dossiers de consultation des entreprises (DCE) et répondre en ligne aux marchés. Pour les citoyens, cette rubrique permet d'en savoir plus sur le fonctionnement des achats et marchés passés par la Ville de Villeparisis.

Objectifs de la Ville de Villeparisis en matière de commande publique

La conclusion des marchés publics par la Ville de Villeparisis met en œuvre les grands principes énoncés par l'article L3 du Code de la Commande Publique, à savoir :

- **Liberté d'accès à la commande publique** : la liberté d'accès à la commande publique garantit la concurrence, essentielle pour l'acheteur public. Elle se traduit par une diversité d'offres qui doit, normalement, engendrer qualité, maîtrise des coûts et bonne utilisation des deniers publics. Elle est essentielle pour les entreprises car elle leur ouvre les portes d'un pan économique d'importance.
- **L'égalité de traitement des candidats** : l'égalité de traitement passe par un exposé clair des règles du jeu lors de chaque consultation.
- **La transparence** : la règle est la clarté de la procédure, que ce soit dans ses modalités, son déroulement ou ses méthodes de choix.

Efficacité de la commande publique ET bonne utilisation des deniers publics. Ce principe passe par la notion d'offre économiquement la plus avantageuse. Il repose aussi sur la responsabilité des acteurs de la commande publique dans la bonne utilisation des deniers publics et ce dès le premier euro.

Documents

[Guide de dématérialisation](#)

Liens utiles

[Accès à la plateforme de dématérialisation](#)